R-033E
c.2

UNIFORM CRIME REPORTING STATISTICS

CANADA AND THE PROVINCES

1977 - 1981

ROBBERY

The Canadian Centre for Justice Statistics,
Law Enforcement Program
19th Floor, R.H. Coats Building
Tunney's Pasture,
Ottawa, Ontario.
K1A 0T6

Dr. Gaylen A. Duncan
Executive Director
Tel: (613) 995-0709

For further information, contact:

L. Douglas Brown
Program Chief, Law Enforcement Program
Tel: (613) 995-0855

Bryan Reingold
Analyst
Law Enforcement Program
Tel: (613) 995-0855

Canadian Centre for Justice Statistics should be credited when reproducing or quoting any part of this document.

Version française de ce document disponible sur demande.

August 1982

STATISTICAL REVIEW

The Uniform Crime Reporting Program (U.C.R.) collects data from police respondents who are required to submit monthly data relating to specific offence categories. The method for reporting crime offences against the person requires that one offence is reported for each victim. When several offences occur in one incident, only the most serious offence is reported. Seriousness of the offences is determined by the maximum penalty allowed by law or the offence that is considered most serious by the respondent when the prescribed penalties are the same.

The data, to some degree, may reflect varying police policies and administrative procedures regarding the enforcement of paticular offences. By examining the data, therefore, one can gain certain insights into societal response (particularly police response) to illegal behaviour in Canada.

Readers are reminded that the crime figures reported in the UCR Program cannot be taken to demonstrate the absolute number of offences committed in Canada. UCR police respondents report to the Canadian Centre for Justice Statistics only the most serious offence within each criminal incident. Review of this data is useful in any examination of the impact of legislation and community attitudes on the nature and scope of law enforcement in Canada.

Data included in this report are the result of police investigation. Offences are committed which are not reported to the police and, of course, are not documented either in this report or in the UCR program.

Rates (per 100,000) referred to in this report are based on either census population estimates of Canada or the provinces.

Data users should note that statistics referred to in this report are preliminary figures for 1981 and, accordingly, are subject to further adjustment and corrections.

ROBBERY IN CANADA
1977-1981

The media has made us constantly aware of the incidences of robbery occurring in our communities. Being the victim of such an event is no doubt a frightening experience. In whatever manner the robbery manifests itself; whether a firearm is used, whether the act takes place in a financial institution or on the streets of our cities, the criminal act leaves an unforgettable impression.

Under the Criminal Code, robbery is an indictable offence, and if convicted, an offender is liable to imprisonment for life. Essentially, robbery is distinguished from theft in the Criminal Code by the use of violence or threats of violence while stealing or attemting to steal, or by being armed with an offensive weapon while stealing from someone. Robbery, then requires the presence of a victim, whereas with a theft the owner of the property need not be present. Robbery incidents can also be somewhat similar to assaults which do not include the aspect of theft but do include the use or threat of force or the presence of a weapon.

Between 1977 and 1981 the total number of actual robberies in Canada increased 34.9%, from 19,491 to 26,292. With the exception of Prince Edward Island, every province reported a higher number of actual robberies in 1981 than in 1977. Prince Edward Island reported 14 actual robberies in both years. Manitoba reported the highest increase in number of actual robberies. Manitoba's 1,041 actual robberies in 1981 is 55.6% higher than its 669 actual robberies in 1977. However, throughout the five year period, Quebec accounted for over half of Canada's total number of actual robberies. In 1977, Quebec accounted for 50.2% of Canada's actual robbery offences. This figure increased to 52.1% in 1981.

For the purposes of the UCR Program, robberies are set out in three distinct categories: robberies with firearms, robberies with other offensive weapons, and other robberies. While the total number of actual robberies for all three of these categories increased 34.9% in Canada over the five year period, there was no consistent pattern of increase evident between individual categories. The number of actual robberies involving firearms increased by only 20.4%, from 7,507 offences in 1977 to 9,040 offences in 1981. Thus while actual robberies with firearms constituted 38.5% all actual robberies in Canada in 1977, they constituted only 34.3% of all actual robberies in 1981. In contrast, the total number of actual robberies involving other offensive weapons rose from 3,350 in 1977 to 5,455 in 1981, an increase of 62.8%. The total number of actual other robberies increased 36.6%, from 8,634 to 11,797.

It is noteworthy that the largest increase in actual robberies for all three offence categories occurred between 1979 and 1980. In this one year period, the total number of actual robberies in Canada increased 17.6%. This alone accounts for over half of the 34.9% increase in total actual robberies over the five year period. Within categories of robberies, actual robberies with firearms increased 5.2%, actual robberies with other offensive weapons increased 25.1%, and actual other robberies increased 16.3% from 1979 to 1980.

NUMBER OF ACTUAL ROBBERIES, BY CATEGORY, CANADA, 1977-1981

	1977	1978	1979	1980	1981
Firearms	7,507	7,203	7,439	8,594	9,040
Other Offensive Weapons	3,350	3,338	3,806	4,763	5,455
Other Robbery	8,634	9,132	9,654	11,224	11,797
Robbery Total	19,491	19,673	20,899	24,581	26,292

Throughout the five year period, the percentage of reported or known robbery offences determined by the police to be unfounded remained quite low. In 1977 police investigation revealed that only 4.3% of reported or known robbery offences were unfounded. This figure remained consistently low, and in fact dropped slightly to 3.1% in 1981. These figures are somewhat lower than the total for all crimes of violence, for which 6.1% of reported cases were determined by police investigation to be unfounded.

PERCENTAGE OF ACTUAL ROBBERIES, BY CATEGORY, CANADA, 1977-1981

	1977	1978	1979	1980	1981
Firearms	38.5%	36.6%	36.6%	35.0%	34.4%
Other Offensive Weapons	17.2%	17.0%	18.2%	19.4%	20.8%
Other Robbery	44.3%	46.4%	46.2%	45.7%	44.9%
Robbery Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Under the U.C.R. Program, offences cleared by police are categorized in two ways. An offence is cleared by charge when an information has been laid against one or more persons. An offence is cleared otherwise in cases where police have sufficient evidence to support the laying of an information, but for reasons beyond their control are unable to do so, as in situations where a victim refuses to prosecute, for example.

Relative to other crimes of violence, a low percentage of robbery offences are cleared by charge or cleared otherwise. In 1981, 6,413 actual robbery offences were cleared by charge, a total of 24.3% of actual robberies. Another 1,502, or 5.7% were cleared otherwise. Therefore, only 30.0% of actual robbery offences in Canada were cleared in 1981. In comparison, 82.6% of homicides were cleared, 58.0% of actual sexual offences were cleared, and 79.0% of assaults were cleared. The percentage of actual robbery offences cleared has remained quite consistent through the period 1977-1981, although it decreased slightly.

PERCENTAGE OF ACTUAL ROBBERY OFFENCES
CLEARED BY CHARGE/CLEARED OTHERWISE/CLEARED,
BY CATEGORY, CANADA, 1977-1981

	1977	1978	1979	1980	1981
Firearms					
Cleared by Charge	29.4%	30.2%	22.8%	25.4%	25.3%
Cleared Otherwise	1.8%	2.0%	4.2%	4.1%	4.5%
Total Cleared	33.1%	32.2%	27.0%	29.5%	29.8%
Other Offensive Weapons					
Cleared by Charge	37.3%	36.6%	31.1%	33.0%	29.1%
Cleared Otherwise	3.4%	3.0%	5.3%	5.2%	5.5%
Total Cleared	40.7%	39.6%	36.4%	38.2%	34.6%
Other Robbery					
Cleared by Charge	25.9%	25.6%	23.0%	23.1%	21.4%
Cleared Otherwise	5.5%	4.8%	7.5%	6.4%	6.6%
Total Cleared	31.4%	30.4%	30.5%	29.5%	28.0%
Robbery Total					
Cleared by Charge	29.4%	29.2%	24.4%	25.8%	24.3%
Cleared Otherwise	3.7%	3.5%	5.9%	5.3%	5.7%
Total Cleared	33.1%	32.7%	30.3%	31.3%	30.0%

Comparison of rates of actual robbery offences per 100,000 population between the provinces reveals some interesting information. Nationally, the rate of actual robberies increased from 83.6 in 1977 to 108.6 in 1981. Newfoundland reported the lowest rates through the five year period, recording 8.8 in 1977 and 10.9 in 1981. In contrast, Quebec reported the highest rates of actual robberies in each of the five years, rising from 155.6 in 1977 to 215.9 in 1981.

The data on adults charged with robbery reveals that robbery was essentially a male-dominated offence throughout this time period. In 1977, 93.4% of adults charged were male. This figure decreased only slightly, to 92.8% in 1981. However, these figures are quite similar to those relating to persons charged with all crimes of violence, which indicate that in 1981, 90.5% of all adults charged with crimes of violence were male.

While the data on robbery reveal interesting information a number of salient features become evident. Of significant importance is the fact that between the years 1977 and 1981 the total number of actual robberies in Canada increased 34.9%, from 19,491 to 26,292.

However, the number of actual robberies with firearms increased much more slowly than both the number of robberies with other offensive weapons and the total number of actual other robberies. The trend has therefore been towards a greater percentage of robberies being committed with weapons other than firearms, although the actual number of offences in all categories increased over the five year period.

From 1977 to 1981 the percentage of reported or known robbery offences which were unfounded remained quite low, decreasing from 4.3% in 1977 to 3.1% in 1981.

Finally, for all categories of robbery, the percentage of actual robbery charges which were cleared decreased over the five year period. In 1977 33.1% of robbery offences were cleared. This figure decreased to 30.0% by 1981.

Chart — 1

Robbery in Canada, 1977-1981

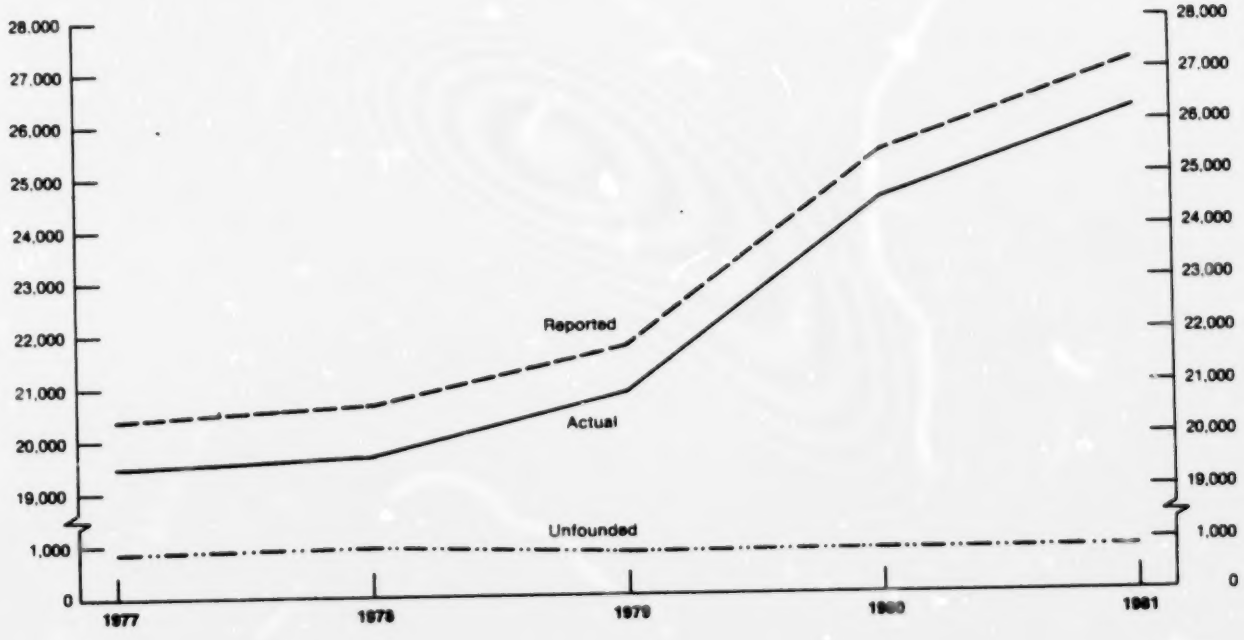

Chart — 2

Percentage Increase in Actual Number of Robberies
Canada, 1977 to 1981

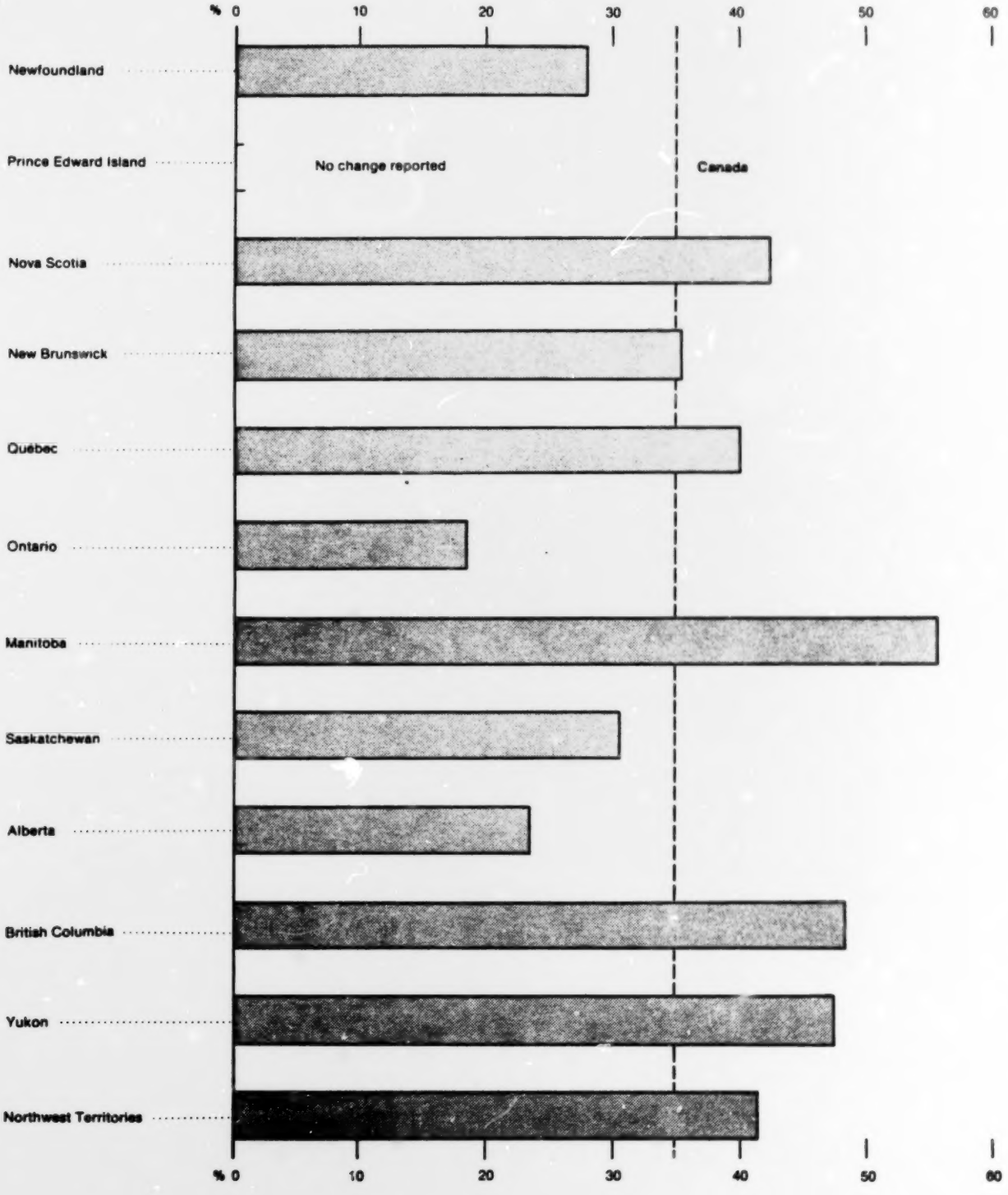

K-033F
C.2

DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ - STATISTIQUES

CANADA ET PROVINCES

1977 - 1981

VOL QUALIFIÉ

Centre canadien de la statistique juridique
Programme de la statistique policière
19e étage, immeuble R. H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

M. Gaylen A. Duncan
Directeur exécutif
No de tél. (613) 995-0709

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

L. Douglas Brown
Chef du Programme de la statistique policière
No de tél. (613) 995-0855

Bryan Reingold
Analyste
Programme de la statistique policière
No de tél. (613) 995-0855

Reproduction ou citation autorisée sous réserve d'indication de la source:
Centre canadien de la statistique juridique.

Août 1982

REVUE STATISTIQUE

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (D.U.C.) permet de recueillir, auprès des services de police participants, des données qu'ils doivent présenter tous les mois sur certaines catégories d'infractions. Le mode de déclaration des infractions contre la personne consiste à déclarer une infraction pour chaque victime. Lorsque plusieurs délits sont commis au cours d'une affaire, seul le délit le plus grave est inscrit. Il s'agit du délit pour lequel la loi prescrit la peine maximum ou du délit que la police juge le plus grave quand les peines sont les mêmes.

Les données peuvent, jusqu'à un certain point, traduire les diverses politiques et formalités administratives qu'applique la police pour réprimer certaines infractions. En examinant les données, on peut donc avoir une certaine idée de la réaction de la société (en particulier de la police) aux actes illégaux commis au Canada.

Les lecteurs doivent se rappeler que les chiffres sur la criminalité déclarés dans le cadre du programme D.U.C. ne sauraient servir à indiquer le nombre absolu d'infractions perpétrées au Canada. Les services de police participants ne déclarent au Centre canadien de la statistique juridique que l'infraction la plus grave commise au cours de chaque affaire criminelle. Il est utile d'examiner ces données lorsqu'on étudie l'incidence des lois et de l'attitude de la société sur la nature et la portée de l'application de la loi au Canada.

Les données figurant dans le présent rapport sont le résultat des enquêtes de la police. Il y a des infractions commises qui ne sont pas signalées à la police et dont, par conséquent, le présent rapport ou le programme D.U.C ne tient pas compte.

Les taux (pour 100,000 habitants) dont il est fait état dans le présent rapport sont fondés sur les estimations démographiques du recensement du Canada ou des provinces.

Les utilisateurs des données doivent prendre note que les statistiques pour 1981 figurant dans le présent rapport sont préliminaires et peuvent, par conséquent, faire l'objet de modifications et de corrections.

LE VOL QUALIFIE AU CANADA
1977-1981

Les médias nous font prendre constamment conscience de l'incidence des vols qualifiés qui se produisent dans nos localités. Le fait d'être victime d'un crime de ce genre constitue sans aucun doute une expérience traumatisante. Quelle que soit la forme qu'emprunte le vol qualifié, qu'une arme à feu soit utilisée, que le crime ait lieu dans un établissement financier ou dans la rue, cet acte criminel laisse une impression inoubliable.

En vertu du Code criminel, le vol qualifié est un acte criminel et le contrevenant, s'il est reconnu coupable, est passible de l'emprisonnement à perpétuité. Le vol qualifié se distingue essentiellement du vol, aux termes du Code criminel, par le fait que le contrevenant a recours à la violence ou à la menace de violence pour commettre ou tenter de commettre un vol ou qu'il est armé d'une arme offensive pour perpétrer son crime. Pour qu'un vol qualifié soit commis, il faut donc qu'il y ait une victime tandis que, dans le cas d'un vol, le propriétaire du bien n'a pas besoin d'être présent. Les vols qualifiés ressemblent quelque peu aux voies de fait; dans ce dernier cas toutefois, il n'y a pas de vol, mais utilisation ou menace d'utilisation de la force ou une arme est utilisée.

De 1977 à 1981, le nombre total de vols qualifiés réels commis au Canada a augmenté de 34.9 %, passant de 19,491 à 26,292. Sauf l'Ile-du-Prince-Edouard, toutes les provinces ont enregistré un nombre plus élevé de vols qualifiés en 1981 qu'en 1977. L'Ile-du-Prince-Edouard a connu 14 vols qualifiés réels au cours de ces deux années. C'est au Manitoba que la hausse du nombre de vols qualifiés réels a été la plus élevée. Le nombre de vols qualifiés réels dans cette province, qui s'établissait à 1,041 en 1981, était supérieur de 55.6 % à celui de 1977 (669). Cependant au cours de la période de cinq ans, le Québec a enregistré plus de la moitié des vols qualifiés réels commis au Canada. En 1977, le Québec comptait 50.2 % des vols qualifiés réels perpétrés au Canada. Ce pourcentage est passé à 52.1 % en 1981.

Dans le cadre du programme D.U.C., les vols qualifiés sont classés dans trois catégories distinctes: les vols qualifiés commis au moyen d'une arme à feu, les vols qualifiés commis au moyen d'autres armes offensives et les autres vols qualifiés. Alors que le nombre total de vols qualifiés réels pour ces trois catégories a augmenté de 34.9 % au Canada au cours de la période de cinq ans, il n'y avait pas de tendance constante à la hausse évidente pour chacune des catégories. Le nombre de vols qualifiés réels commis au moyen d'une arme à feu n'a augmenté que de 20.4 %, passant de 7,507 en 1977 à 9,040 en 1981. Ainsi donc alors que les vols qualifiés réels commis au moyen d'une arme à feu ne représentaient que 38.5 % des vols qualifiés réels commis au Canada en 1977, ils ne contituaient que 34.3 % des vols de ce genre en 1981. Par ailleurs, le nombre total de vols qualifiés réels perpétrés au moyen d'autres armes offensives est passé de 3,350 en 1977 à 5,455 en 1981, soit une hausse de 62.8 %. Le nombre total des autres vols qualifiés réels s'est accru de 36.6 %, passant de 8,634 à 11,797.

Il vaut la peine de signaler que la plus importante hausse du nombre de vols qualifiés réels des trois catégories d'infractions s'est produite entre 1979 et 1980. Au cours de cette période d'un an, le nombre total de vols qualifiés réels commis au Canada a progressé de 17.6 %. Ce phénomène explique plus de la moitié de la hausse de 34.9 % du nombre total de vols qualifiés réels commis au cours de la période de cinq ans. Parmi les catégories de vols qualifiés, le nombre de vols qualifiés réels commis au moyen d'une arme à feu s'est accru de 5.2 %, le nombre de vols qualifiés réels commis au moyen d'autres armes offensives a augmenté de 25.1 % et le nombre d'autres vols qualifiés réels a progressé de 16.3 % de 1979 à 1980.

NOMBRE DE VOLS QUALIFIES RÉELS, PAR CATÉGORIE, CANADA, 1977-1981

	1977	1978	1979	1980	1981
Armes à feu	7,507	7,203	7,439	8,594	9,040
Autres armes offensives	3,350	3,338	3,806	4,763	5,455
Autres vols qualifiés	8,634	9,132	9,654	11,224	11,797
Total des vols qualifiés	19,491	19,673	20,899	24,581	26,292

Au cours de la période de cinq ans, le pourcentage des affaires de vols qualifiés déclarées ou connues considérées par la police comme non fondées est resté très faible. En 1977, les enquêtes policières ont révélé que seulement 4.3 % des affaires de vols qualifiés déclarées ou connues étaient non fondées. Ce chiffre est resté faible de façon constante, et, en fait, a diminué légèrement pour tomber à 3.1 % en 1981. Ces chiffres sont quelque peu inférieurs au total de tous les crimes de violence, pour lesquels 6.1 % des affaires déclarées ont été considérées par la police, au cours de ses enquêtes, comme non fondées.

POURCENTAGE DES VOLS QUALIFIÉS RÉELS, PAR CATÉGORIE, CANADA, 1977-1981

	1977	1978	1979	1980	1981
Armes à feu	38.5%	36.6%	36.6%	35.0%	34.4%
Autres armes offensives	17.2%	17.0%	18.2%	19.4%	20.8%
Autres vols qualifiés	44.3%	46.4%	46.2%	45.7%	44.9%
Total des vols qualifiés	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Dans le cadre du programme D.U.C., les catégories d'infractions classées par la police sont établies de deux façons. Une infraction est classée par mise en accusation lorsqu'un chef d'accusation est porté contre une ou plusieurs personnes. Une infraction est classée sans mise en accusation lorsqu'il existe assez de preuves pour qu'on puisse porter une accusation, mais que, pour diverses raisons, le police ne peut pas classer l'infraction par mise en accusation. Par exemple, si la victime refuse de poursuivre le délinquant.

Comparativement aux autres crimes de violence, un faible pourcentage des vols qualifiés sont classés par mise en accusation ou sans mise en accusation. En 1981, 6,413 vols qualifiés réels ont été classés par mise en accusation, soit 24.3 % des vols qualifiés réels. En outre, 1,502 vols qualifiés ou 5.7 % ont été classés sans mise en accusation. Par conséquent, seulement 30.0 % des vols qualifiés réels commis au Canada ont été classés en 1981. Par ailleurs, 82.6 % des homicides, 58.0 % des infractions réelles d'ordre sexuel et 79.0 % des voies de fait ont été classés. Le pourcentage des vols qualifiés réels classés est resté assez constant pendant la période 1977-1981, bien qu'il ait diminué légèrement.

POURCENTAGE DES VOLS QUALIFIÉS RÉELS
CLASSÉS PAR MISE EN ACCUSATION/CLASSÉS SANS MISE EN ACCUSATION/CLASSÉS,
PAR CATÉGORIE, CANADA, 1977-1981

	1977	1978	1979	1980	1981
Armes à feu					
Classés par mise en accusation	29.4%	30.2%	22.8%	25.4%	25.3%
Classés sans mise en accusation	1.8%	2.0%	4.2%	4.1%	4.5%
Total des vols classés	33.1%	32.2%	27.0%	29.5%	29.8%
Autres armes offensives					
Classés par mise en accusation	37.3%	36.6%	31.1%	33.0%	29.1%
Classés sans mise en accusation	3.4%	3.0%	5.3%	5.2%	5.5%
Total des vols classés	40.7%	39.6%	36.4%	38.2%	34.6%
Autres vols qualifiés					
Classés par mise en accusation	25.9%	25.6%	23.0%	23.1%	21.4%
Classés sans mise en accusation	5.5%	4.8%	7.5%	6.4%	6.6%
Total des vols classés	31.4%	30.4%	30.5%	29.5%	28.0%
Total des vols qualifiés					
Classés par mise en accusation	29.4%	29.2%	24.4%	25.8%	24.3%
Classés sans mise en accusation	3.7%	3.5%	5.9%	5.3%	5.7%
Total des vols classés	33.1%	32.7%	30.3%	31.3%	30.0%

La comparaison des taux des vols qualifiés réels pour 100,000 habitants d'une province à l'autre révèle des renseignements intéressants. A l'échelle nationale, le taux des vols qualifiés réels est passé de 83.6 en 1977 à 108.6 en 1981. Terre-Neuve a enregistré les taux les plus faibles au cours de la période de cinq ans, soit 8.8 en 1977 et 10.9 en 1981. Par ailleurs, le Québec a affiché le taux le plus élevé de vols qualifiés réels pour chacune des cinq années; en effet il est passé de 155.6 en 1977 à 215.9 en 1981.

Les données sur les adultes inculpés de vols qualifiés révèlent que le vol qualifié a été essentiellement une infraction commise par des personnes de sexe masculin au cours de cette période. En 1977, 93.4 % des adultes inculpés étaient de sexe masculin. Ce chiffre n'a diminué que légèrement pour tomber à 92.8 % en 1981. Cependant, ces chiffres ressemblent beaucoup à ceux qui ont trait aux personnes inculpées des crimes de violence de tous genres selon lesquels, en 1981, 90.5 % des adultes inculpés de crimes de violence étaient de sexe masculin.

Les données sur les vols qualifiés révèlent des données intéressantes et mettent en évidence un certain nombre de faits saillants. Le fait que, entre 1977 et 1981, le nombre total de vols qualifiés réels commis au Canada ait augmenté de 34.9 %, passant de 19,491 à 26,292, revêt une importance considérable.

Cependant, le nombre de vols qualifiés réels commis au moyen d'armes à feu a augmenté beaucoup plus lentement que le nombre de vols qualifiés perpétrés au moyen d'autres armes offensives et que le nombre total des autres vols qualifiés. La tendance du pourcentage des vols qualifiés commis au moyen d'armes autres que les armes à feu a donc été à la hausse quoique le nombre réel d'infractions de toutes les catégories ait augmenté au cours de la période de cinq ans.

De 1977 à 1981, le pourcentage des affaires de vols qualifiés déclarées ou connues qui étaient non fondées est resté très faible, ayant passé de 4.3% en 1977 à 3.1 % en 1981.

Enfin , pour toutes les catégories de vols qualifiés, le pourcentage des vols qualifés réels classés a diminué pendant la période de cinq ans. En 1977, 33.1 % des vols qualifiés ont été classés. Ce chiffre est passé à 30.0 % en 1981.

Graphique — 1

Le vol qualifié au Canada, 1977-1981

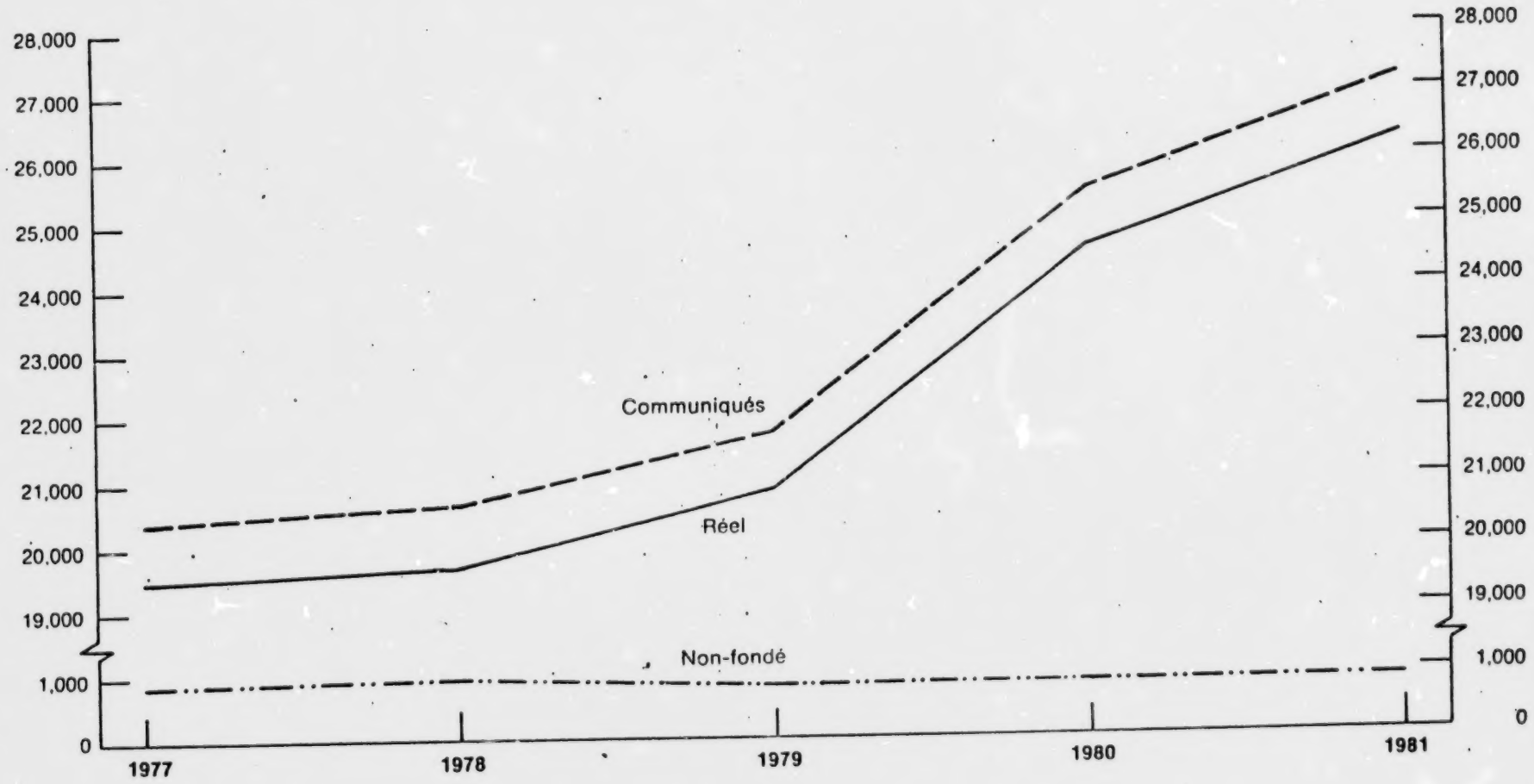

Graphique — 2
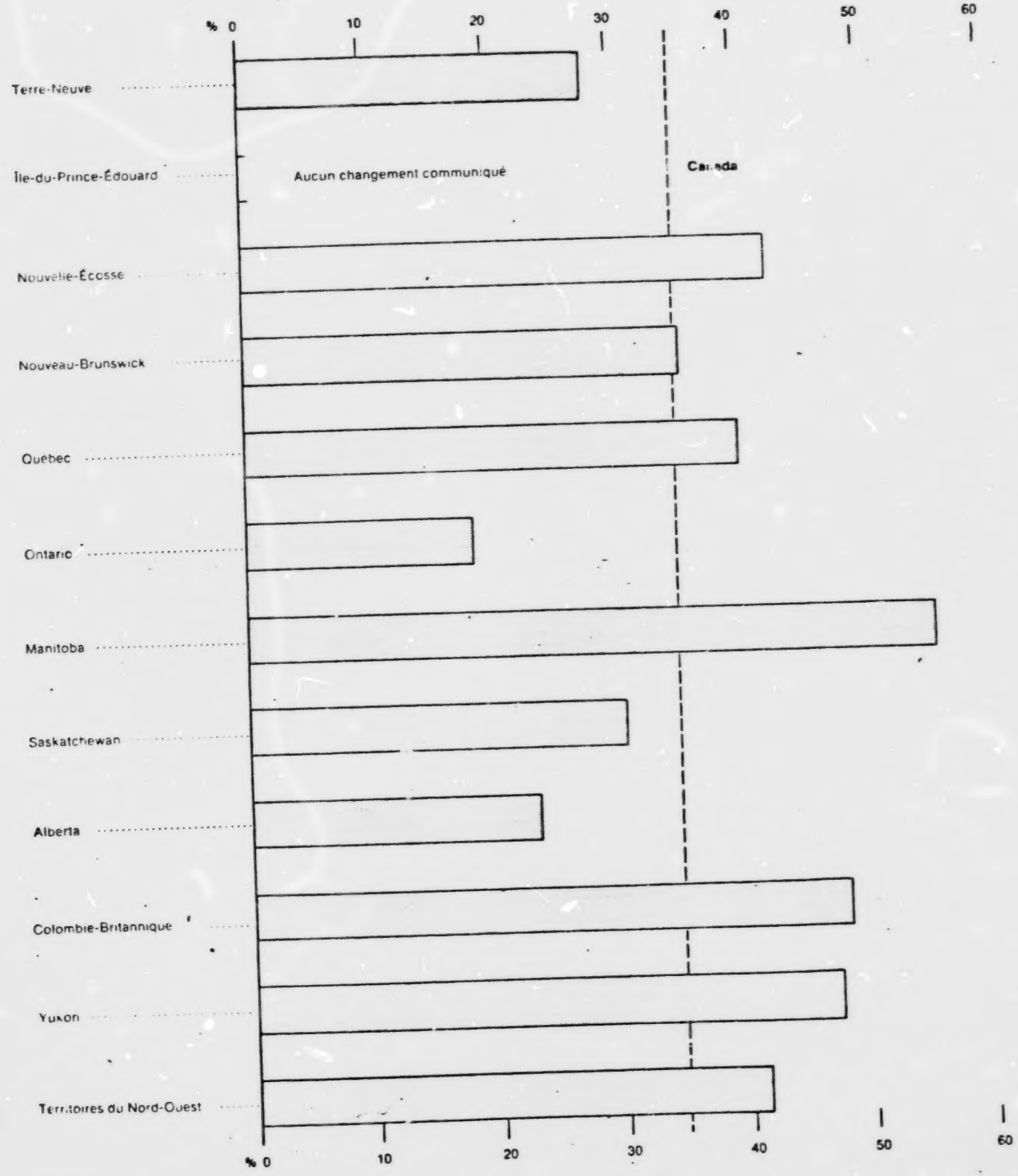
Accroissement en pourcentage du nombre réel de vol qualifiés, Canada, 1977 à 1981